

Fiche de données de sécurité

selon la norme 29 CFR 1910.1200(g)

KERDI-FIX

Date de révision : 13/03/2025

Code de produit : RCSO-SSYS-010_US

Page 1 de 8

1. Identification**Identifiant du produit**

KERDI-FIX

Autres dénominations commerciales

KERDIFIX BW

KERDIFIX G

KERDIFIX 100 G

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation**Utilisation de la substance/ mélange**

Adhésifs, scellants

Utilisation déconseillée

Utiliser uniquement aux fins prévues.

Réservé à un usage industriel ou professionnel.

Information sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Entreprise : Schlüter-Systems, KG

Rue : Schmölestraße 7

Adresse : D-58640 Iserlohn

Numéro de téléphone : +49 (0)2371 971-0

Télécopieur : +49 (0)2371 971-111

Courriel : info@schlueter.de

Courriel (personne-ressource) : sdb@schlueter.de

Site Web : www.schlueter.de

Service responsable : Réseau technique international

Fournisseur

Entreprise : Schlüter Systems L.P.

Rue : 194 Pleasant Ridge Road

Adresse : USA-12901-5841 Plattsburg, NY

Numéro de téléphone : 800-472-4588

Numéro de téléphone d'urgence : CHEMTREC: 1-800-424-9300**2. Identification des substances dangereuses****Classification du produit chimique****29 CFR Part 1910.1200**

La norme 29 CFR 1910.1200(d) ne classe pas ce mélange comme une substance dangereuse.

Contenu de l'étiquette**Autres risques non classifiés par ailleurs**

Les composants du mélange ne répondent pas aux critères de classification TBP ou vPvB.

Ce produit ne contient pas de perturbateur endocrinien pour les humains, selon les critères de la norme. Ce produit ne contient pas de perturbateur endocrinien pour les organismes non ciblés, selon les critères de la norme.

Les particules de dioxyde de titane inhalées sont suspectées d'être cancérogènes. Toutefois, le dioxyde de titane contenu dans ce produit est incorporé dans un liant pâteux, limitant ainsi considérablement l'exposition par voie aérienne et les risques d'inhalation.

3. Composition et information sur les ingrédients**Mélanges**

Fiche de données de sécurité

selon la norme 29 CFR 1910.1200(g)

KERDI-FIX

Date de révision : 13/03/2025

Code de produit : RCSO-SSYS-010_US

Page 2 de 8

Ingrédients pertinents

N° CAS	Composants	Quantité
13463-67-7	Dioxyde de titane	=< 5 %
2768-02-7	Triméthoxyvinylsilane	=< 3 %

4. Premiers soins**Description des premiers soins****Renseignements généraux**

En cas de malaise ou de symptômes persistants, consulter un médecin.
Évacuer la personne touchée de la zone de danger, et l'allonger. Ne jamais tenter d'administrer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Aucuns premiers soins particuliers ne sont requis. Si la personne allongée se met à vomir, la placer en position de récupération.

En cas d'inhalation

Sortir la ou les personnes contaminées au grand air. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever le produit mécaniquement (p. ex. en absorbant avec de la ouate ou du tissu fait de matière cellulosique), puis nettoyer soigneusement la zone touchée avec de l'eau et un agent nettoyant doux. Si le problème persiste,

En cas de contact avec les yeux

DANS LES YEUX : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Si la personne porte des verres de contact, les retirer, dans la mesure du possible. Poursuivre le rinçage. Si les yeux demeurent irrités, consulter un

En cas d'ingestion

Rincer la bouche, et faire recracher tout liquide. NE PAS provoquer le vomissement. Faire boire de l'eau à petites gorgées (effet de dilution). Appeler un médecin sans délai.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Possibilité d'irritation en cas de contact avec les yeux, et possibilité d'irritation ou de réaction allergique en cas de

Indication d'un besoin immédiat d'intervention médicale ou de soins spéciaux

Traiter selon les symptômes

5. Lutte contre les incendies**Agents extincteurs****Agent extincteur approprié**

Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre extinctrice. Jet d'eau pulvérisée. Mousse résistante aux alcools.

Agent extincteur non approprié

Jet d'eau puissant.

Risques propres au produit chimique

La décomposition thermique peut produire des vapeurs ou des gaz néfastes.

Pompiers – Équipement de protection spécial et précautions

Adapter les interventions de lutte contre les incendies à l'environnement de l'incendie. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Renseignements supplémentaires

Ne pas laisser le produit s'écouler dans les égouts ou les eaux de surface. Utiliser un jet ou un filet d'eau pour protéger le personnel ou pour refroidir les contenants à risque de destruction.

6. Mesure contre les déversements accidentels**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

Fiche de données de sécurité

selon la norme 29 CFR 1910.1200(g)

KERDI-FIX

Date de révision : 13/03/2025

Code de produit : RCSO-SSYS-010_US

Page 3 de 8

Conseil général

Assurer une bonne ventilation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter de l'équipement

Protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'écouler dans les égouts ou les eaux de surface. Ne pas laisser le produit s'écouler dans

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement

Ramasser par des moyens mécaniques. Traiter la matière récupérée selon les directives de la section Informations

Pour le nettoyage

Nettoyer les articles contaminés et le plancher conformément aux règles de protection de l'environnement.

Renvois à d'autres sections

Sécurité de la manipulation : voir la section 7

Précautions individuelles : voir la section 8

Mise au déchet : voir la section 13

7. Manutention et stockage

Précautions de sécurité pour la manipulation

Conseils de manipulation

Porter de l'équipement de protection individuel. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Conseils de protection contre les incendies et les explosions

Aucune mesure particulière n'est requise.

Conseils d'hygiène générale au travail

Changer de vêtements s'ils sont contaminés. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de contact avec la peau, laver immédiatement avec une grande quantité d'eau et de savon, ou avec un produit nettoyant approprié.

Conditions de sécurité pour le stockage, y compris les incompatibilités

Exigences concernant les locaux ou les contenants de stockage

Stocker dans le contenant d'origine seulement. S'assurer que le contenant est bien fermé, et l'entreposer dans un

Lieux de stockage commun

Tenir le produit loin de toute nourriture ou boisson et de tout aliment pour animaux.

Renseignements supplémentaires sur les conditions de stockage

Protéger le produit contre le gel.

8. Contrôle de l'exposition et protection

Paramètres de contrôle

Limites

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	Catégori	Origin
1333-86-4	Noir de carbone	-	3,5	TWA (8 h)	PEL
67-56-1	Alcool méthylique	200	260	TWA (8 h)	PEL
		200	260	TWA (8 h)	REL
		250	325	STEL (15 min.)	REL
13463-67-7	Poussière totale de dioxyde de titane	-	15	TWA (8 h)	PEL
13463-67-7	Dioxyde de titane			le plus bas possible	REL

Conseils additionnels sur les valeurs limites

Il n'existe actuellement pas de limites d'exposition supplémentaires.

L'homogénéité du mélange de ce produit est maintenue par des tests physiques réguliers. Les matières

Fiche de données de sécurité

selon la norme 29 CFR 1910.1200(g)

KERDI-FIX

Date de révision : 13/03/2025

Code de produit : RCSO-SSYS-010_US

Page 4 de 8

se présentant d'abord sous forme poudreuse sont désormais entièrement mélangées à un liant pâteux. Les limites possibles d'exposition en milieu de travail pour toutes les substances solides ne sont plus fournies puisque les risques d'inhalation de ces substances (lors de la manipulation du mélange) sont désormais

Mesures de contrôles des expositions**Mesures d'ingénierie appropriées**

S'assurer que la ventilation est adéquate.

Mesures de protection individuelle, comme les équipements de protection individuelle**Protection des yeux et du visage**

Lunettes de protection bien ajustée avec protecteurs latéraux.

Protection pour les mains

Le choix d'équipement de protection pour les mains doit être basé sur les caractéristiques de performance de l'équipement approprié selon la ou les tâches à réaliser, les conditions de travail, la durée de l'utilisation, les risques et les risques repérés, comme l'établit la norme 29 CFR 1910.138(a).

La manipulation de produits chimiques requiert le port de gants portant la marque « CE » à quatre caractères. La qualité des gants de protection résistants aux produits chimiques doit être choisie en fonction de la concentration des substances dangereuses et de leurs quantités dans l'environnement de travail.

Il faut porter des gants de protection éprouvés.

Matériels recommandés : NBR (caoutchouc nitrile) (0,12 mm; niveau de perméation : 1 (>10 min))

Dans le cadre d'usages particuliers, il est conseillé de consulter le fournisseur des gants de protection mentionnés précédemment pour connaître leur résistance aux substances chimiques.

Protection de la peau

Vêtements protecteurs.

Protection respiratoire

Sous des conditions normales et en cas de manipulation adéquate, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection respiratoire.

Il convient de porter de l'équipement de protection respiratoire dans les cas suivants :
dépassement de la limite d'exposition.

Équipement de protection respiratoire approprié : masque bucco-nasal EN 149 ou 29 CFR 1910.134.

Le filtre doit être d'une catégorie appropriée à la concentration maximale du contaminant

(gaz/vapeurs/aérosol/particules) que la manipulation du produit pourrait dégager. En cas de dépassement de la

9. Propriétés physiques et chimiques**Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques**

État physique :	pâteux	
Couleur :	varie selon le produit	
Odeur :	caractéristique	
Seuil olfactif :	non déterminée	
Point de fusion et de congélation :		non déterminée
Point d'ébullition ou point d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition :		non déterminée
Inflammabilité :		non déterminée
Limite inférieure d'explosivité :		non déterminée
Limite supérieure d'explosivité :		non déterminée
Point d'éclair :		>100 °C
Température d'auto-inflammabilité		non déterminée
Température de décomposition :		non déterminée
Valeur pH :		non déterminée
Viscosité cinématique :		non déterminée
Solubilité dans l'eau :		non déterminée

Fiche de données de sécurité

selon la norme 29 CFR 1910.1200(g)

KERDI-FIX

Date de révision : 13/03/2025

Code de produit : RCSO-SSYS-010_US

Page 5 de 8

Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminée	
Taux de dissolution :	non déterminée
Coefficient de partage n-octanol/eau :	non déterminée
Dispersion de la stabilité :	non déterminée
Pression de vapeur :	non déterminée
Pression de vapeur :	non déterminée
Densité :	1,53 g/cm ³
Densité relative :	non déterminée
Densité apparente :	non déterminée
Densité de vapeur relative :	non déterminée
Caractéristiques des particules :	non déterminée

Autres

Renseignements sur les catégories de risques physiques

Propriétés	
non déterminée	
Température	
Gaz :	non déterminée
Propriétés	
non déterminée	

Autres caractéristiques de sécurité

Viscosité dynamique :	non déterminée
-----------------------	----------------

Renseignements supplémentaires

Aucun renseignement supplémentaire.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Aucune réactivité dangereuse dans les conditions normales.

Stabilité chimique.

Stabilité : Stable

Le produit est stable dans les conditions normales.

Risques de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Ne se

Réaction dangereuse avec : acide, oxydants – forte réaction

En cas de contact avec de l'eau : production de méthanol.

Condition à éviter

Aucun renseignement disponible.

Matériel incompatible

Aucun renseignement disponible.

Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut produire des vapeurs ou des gaz néfastes.

En cas d'incendie : formation possible de gaz de combustion dangereux comme le monoxyde ou le dioxyde de

11. Renseignements toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, les critères de catégorisation ne sont pas respectés.

Calcul de la valeur ATE_{mix}

ATE (buccal) > 2000 mg/kg; ATE (cutané) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation de vapeurs) > 50 mg/L

Fiche de données de sécurité

selon la norme 29 CFR 1910.1200(g)

KERDI-FIX

Date de révision : 13/03/2025

Code de produit : RCSO-SSYS-010_US

Page 6 de 8

N° CAS	Composants				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
2768-02-7	Triméthoxyvinylsilane				
	inhalation de vapeurs	ATE 11 mg/L			
	inhalation de	ATE 1,5 mg/L			

Irritation et corrosivité

Irritation/corrosivité de la peau : Selon les données disponibles, les critères de catégorisation ne sont pas respectés.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Selon les données disponibles, les critères de catégorisation ne sont pas respectés.

Effets stabilisants

Selon les données disponibles, les critères de catégorisation ne sont pas respectés.

Effets cancérogènes/mutagènes/toxiques sur l'appareil reproducteur

Mutagenicité sur les cellules germinales : Selon les données disponibles, les critères de catégorisation ne sont pas respectés.

Cancérogénicité : Selon les données disponibles, les critères de catégorisation ne sont pas respectés.

Toxicité pour certains organes cibles – exposition unique

Selon les données disponibles, les critères de catégorisation ne sont pas respectés.

Toxicité pour certains organes cibles – exposition répétée

Selon les données disponibles, les critères de catégorisation ne sont pas respectés.

Cancérogénicité (CIRC) : Le dioxyde de titane (CAS 13463-67-7) fait partie du groupe 2B.

Danger par aspiration

Selon les données disponibles, les critères de catégorisation ne sont pas respectés.

Renseignements sur d'autres produits dangereux

Propriétés de perturbant la fonction endocrinienne

Ce produit ne contient pas de perturbateur endocrinien pour les humains, selon les critères de la norme.

12. Renseignements écologiques

Persistance et dégradation

Aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

Propriétés de perturbant la fonction endocrinienne

Ce produit ne contient pas de perturbateur endocrinien pour les organismes non ciblés, selon les critères de la norme.

Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible.

13. Informations sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser le produit s'écouler dans les égouts ou les eaux de surface.

En outre, respecter toute réglementation nationale. Consulter les experts locaux en matière d'élimination des déchets. Les emballages non contaminés sont recyclables.

Emballages contaminés

Tout emballage contaminé doit être géré de la même façon que la substance qu'il contenait.

Fiche de données de sécurité

selon la norme 29 CFR 1910.1200(g)

KERDI-FIX

Date de révision : 13/03/2025

Code de produit : RCSO-SSYS-010_US

Page 7 de 8

14. Renseignements sur le transport**Transport maritime (IMDG)**

<u>Numéro ONU ou ID</u>	Pas un produit dangereux au titre de cette réglementation sur les transports.
<u>Nom d'expédition des Nations unies :</u>	Pas un produit dangereux au titre de cette réglementation sur les transports.
<u>Classe(s) de risque relative au</u>	Pas un produit dangereux au titre de cette réglementation sur les transports.
<u>Groupe d'emballage :</u>	Pas un produit dangereux au titre de cette réglementation sur les transports.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

<u>Numéro ONU ou ID</u>	Pas un produit dangereux au titre de cette réglementation sur les transports.
<u>Nom d'expédition des Nations unies :</u>	Pas un produit dangereux au titre de cette réglementation sur les transports.
<u>Classe(s) de risque relative au</u>	Pas un produit dangereux au titre de cette réglementation sur les transports.
<u>Groupe d'emballage :</u>	Pas un produit dangereux au titre de cette réglementation sur les transports.

Risques environnementaux

DANGEREUX POUR Non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière connue.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Ne s'applique pas

15. Information réglementaire**É.-U. Règlements****Répertoire national de la TSCA**

Tous les composants sont inscrits et actif dans l'inventaire de la TSCA, dans la section 8(b).

Renseignements sur la réglementation nationale

Section 304 (CERCLA) de la SARA :

Méthanol (67-56-1): Quantités à déclarer = 5,000 (2270) lbs. (kg)

Section 311/312, Produit dangereux, de la SARA :

oxyde de titane (13463-67-7) : Danger différé (chronique) pour la santé

méthoxyvinylsilane (2768-02-7) : Danger d'incendie, danger immédiat (aigu) pour la santé

Section 313, Liste de rejets toxiques, de la SARA :

Méthanol (67-56-1) : Limites de minimis = 1,0 % Seuil de signalement = standard

Clean Air Act (CAA), article 112 (b) :

Méthanol (67-56-1)

Règlements fédéraux**Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act de 1986 (« proposition 65 », État de Californie)**

AVERTISSEMENT : Ce produit comporte des risques d'exposition à des agents chimiques, comme le méthanol (développement), le noir de carbone sous forme d'aérosol, de particules libres (cancer) reconnus par la Californie comme cancérogènes ou causant des anomalies congénitales ou d'autres dommages au système

En outre, respecter toute réglementation nationale.

16. Autres renseignements**Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)**

Santé :	1
Inflammabilité :	0
Danger physique :	0
Équipement de protection	B

Fiche de données de sécurité

selon la norme 29 CFR 1910.1200(g)

KERDI-FIX

Date de révision : 13/03/2025

Code de produit : RCSO-SSYS-010_US

Page 8 de 8

Indices de risque de la NFPA

Santé :	1
Inflammabilité :	0
Réactivité :	0
Risque particulier :	-

**Modifications**

Date de révision :	13/03/2025
Numéro de la révision :	1,00
Version 1,00 – Création – 13/03/2025	

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
BImSchV (Fed.Imm.Prot.Act): Directive on the Implementation of the Federal Immission Protection Act
CAS : Chemical Abstracts Service
CE : Concentration efficace
EG : Communauté européenne (Europäische Gemeinschaft)
EN : Norme européenne
IATA : Association internationale du transport aérien
Code IBC : Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
CLP : Classification, étiquetage et emballage
IUCLID: International Uniform Chemical Information Database
CL : Concentration létale
DL : Dose létale
log Kow : Coefficient de partage n-octanol/eau
MARPOL : Convention contre la pollution maritime = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe
COV : Composés organiques volatils
vPvB : Very persistent and very bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)
VwVwS : Règlement administratif contre les polluants aquatiques
WGK : catégorie allemande désignant les dangers liés à l'eau
SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes)
ELINCS : European List of Notified Chemical Substances (Liste européenne des substances chimiques notifiées)
DNEL : Dose dérivée sans effet
PNEC : Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
TLV : Valeur limite de seuil

Renseignements supplémentaires

Les renseignements contenus dans la présente fiche signalétique de sécurité visent à décrire la réglementation relative à la sécurité du produit. Elle ne garantit en aucun cas des caractéristiques et est basée sur les connaissances actuelles.

(Les données relatives aux ingrédients pertinents ont été respectivement tirées de la version précédente de la fiche signalétique de sécurité des sous-traitants.)